



Plan Local d'Urbanisme

Plan de zonage 2.2

	Procédure		Modification - Révision		Echelle
	Date	Cacher/Signature	Date	Cacher/Signature	
Prescrit le :	4 février 2005				1/2500
Arrêté le :	20 décembre 2007				
Approuvé le :					

AUA - Atelier d'Architecture et d'Urbanisme 128, Avenue Aristide Briand 27930 GRAVIGNY Novembre 2008

LÉGENDE

ZONES URBANISÉES

- ZONE UA** Zone urbaine ancienne
- ZONE UB** Zone urbaine récente périphérique
- ZONE UAac** Zone à vocation d'activités liées au centre de séminaire

ZONES À URBANISER

- ZONE AU** Zone d'urbanisation future

ZONES AGRICOLES ET NATURELLES

- ZONE A** Zone à vocation d'activité agricole
- ZONE N** Zone naturelle ou forestière

- La Lieure (lit principal et bras secondaires)
- - - Limite de zonage
- Courbe de niveau
- Espaces boisés classés au titre de l'article L 130-1 du Code de l'Urbanisme
- Zone inondable par La Lieure (lit principal et bras secondaires)
- Zone présumée d'expansion des ruissellements
- ▨ Zone humide souvent inondée
- Cavité souterraine, espace de sécurité :
- rayon de 18 m : cavité située au lieu dit Le Moulin de la Côte de Rosay (rayon déterminé après étude de sol)
- rayon de 50 m : autres cavités
Source : DDE 27

■ Emplacement réservé (bénéficiaire : commune de Rosay-sur-Lieure)

- ① Aménagement d'une voirie de desserte (assiette : 9 m)
- ② Aménagement d'une place publique et d'un champs de foire
- ③ Réalisation d'un parking et de locaux techniques municipaux
- ④ Aménagement de la voirie
- ⑤ Élargissement de la voirie (assiette : 3 m)
- ⑥ Aménagement de la voirie
- ⑦ Élargissement de la voirie (assiette : 4 m)

